

La lettre agricole

Programme 2019-2024

Le prochain contrat territorial du bassin versant (CTBV) de la Seiche s'étalera sur la période 2019-2024. Il contiendra toujours des actions telles que les diagnostics et les suivis individuels, l'accompagnement au désherbage mécanique, les rassemblements (démonstrations, réunions d'information, fermes ouvertes...), la lettre agricole.

• Le CTBV devrait contenir aussi les nouveautés suivantes :

- accompagnement à l'implantation de la luzerne et/ou à la gestion de l'enherbement des luzernières par le sur-semis de micro-trèfle ;
- observatoire couverts végétaux / dérobées / fourrages ;
- essai de rotation en semis-direct sous couvert permanent ;

- essai de variétés de blé et d'orge dans le but de réduire la consommation de fongicides et de régulateurs ;
 - essai de destruction de couvert végétal et d'alternatives au glyphosate en sans labour.
- D'autres actions pourraient être proposées sur certains secteurs du bassin versant de la Seiche :
- aménagements bocagers et autres pratiques anti-érosives ;
 - diagnostics de sites d'élevage ;
 - reliquats d'azote, formation collective à la fertilisation et diagnostics individuels fertilisation.

Inventaires des cours d'eau

L'inventaire des cours d'eau de 57 communes du bassin versant de la Seiche s'est terminé en juin 2018. Celui-ci sera validé en comité de pilotage en septembre 2018. Cependant une contre-expertise sera réalisée par la DDTM sur les tronçons qui ont été supprimés de la carte IGN. Suite à ces prospections, l'inventaire pourra être validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine et intégré sur les cartes de la DDTM.

A l'heure actuelle, les bandes enherbées doivent être installées sur

les cours d'eau des cartes issues de la déclaration PAC de l'année 2018. Vous serez informés par la DDTM de la prise en compte des cours d'eau du nouvel inventaire.

Attention : l'inventaire des cours d'eau n'est pas exhaustif et peut ponctuellement évoluer.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Police de l'Eau à la DDTM au 02 90 02 31 46.

Matériel : la plateforme de démonstration "sans glyphosate" réunit 285 personnes

A l'heure de la remise en question du glyphosate et de son renouvellement, Agrobio 35, la FDCUMA Bretagne-Ille-Armor et le syndicat de bassin versant du Semnon ont organisé une plateforme de matériels sur la thématique du « travail du sol et de la destruction de couverts végétaux sans glyphosate ». Elle avait lieu sur le bassin versant de la Seiche le 3 octobre 2017 à l'EARL Choquené-Renoult à Saulnières.

Cette démonstration s'adressait aussi bien aux agriculteurs souhaitant découvrir des alternatives au glyphosate pour la destruction de leurs couverts végétaux, qu'aux agriculteurs recherchant des alternatives au labour classique et au broyeur, grands consommateurs de temps et de carburant. L'enjeu de la démonstration était donc triple : faire sans glyphosate, limiter les opérations consommatrices de carburant, et optimiser la valorisation des couverts dans la rotation.

Quels outils pour quelles utilisations ?

Plusieurs outils, choisis pour leurs spécificités et leur complémentarité les uns entre les autres, ont été présentés en condition de fonctionnement sur une moutarde semée comme couvert végétal fin juillet derrière un blé avant implantation d'une avoine nue.



Scalpeur et Rouleau écraseur

Le premier outil présenté **était un Rolo faca** de 3 m de la société Grégoire Agri qui vise à plier et pincer les tiges de moutarde afin de stopper les montées de sèves. A l'arrière du tracteur un semoir classique permettant de semer en direct sur les cannes de moutarde était installé. Lors de la démonstration il a également été utilisé en direct sur le labour par les charrues déchaumeuses.

Le **scalpeur** Treffler de 3 m présenté par la société Stecomat permet de travailler le sol sur 5 cm. Il présente un dégagement sous outil important et un recouvrement de 8 cm entre chaque patte d'oie permettant de scalper l'ensemble de la surface. Destruction de couvert, déchaumage et semis sous couvert sont ses utilisations. Il peut être intéressant pour la lutte contre les vivaces. Un tel outil est à utiliser de préférence en temps séchant et en sol bien ressuyé afin d'éviter la reprise des adventices.



Charrues déchaumeuses

Trois **charrues déchaumeuses** étaient mises en comparaison de marque **Bugnot, Bonnel et Ovlac**. Ces outils portent un intérêt grandissant pour les agriculteurs biologiques à la recherche d'un labour plus superficiel (objectif 10-15 cm), sans rasette. Cela afin d'éviter d'enfouir la matière organique en fond de raie en conditions anaérobies néfastes pour la dégradation du couvert végétal.

Lors de cette après-midi, les charrues ont directement labouré la moutarde d'environ 50 cm de hauteur et à une profondeur de 15 cm en moyenne. La diversité des modèles présentés permet d'adapter le travail en fonction du résultat souhaité : profondeur de travail, retournement plus ou moins complet, ajustement de la largeur de travail, variation des équipements en versoirs, déflecteurs et rasettes...

Bêches roulantes

La première **bêche** investie par la CUMA Bio départementale : le **Dynadrive** de Quitté. Il consiste en un système de deux rangées de bêches autoanimées dont la deuxième tourne 3 fois plus vite grâce aux pignons et chaînes les reliant. Cet outil peut être utilisé pour la destruction de couverts végétaux mais également pour déchaumer. La CUMA Bio l'a équipé d'un semoir mécanique classique pour semer céréales et couverts végétaux. En version 3 m à 12 km/h on atteint un débit de chantier intéressant de 3,5 ha/heure.



La seconde **bêche** présentée était le **Compil** de chez Duro. C'est un outil semi-porté de 5 m de large et 4 rangées de bêches à angles inversés. Il était équipé d'un semoir électrique pour semer des petites graines, trèfles ou couverts végétaux. Une bonne aptitude à déraciner et déchaumer sans bourrer, il travaille le sol sur une épaisseur de 7 cm. Avec un grand débit de chantier, il est conçu pour travailler de grandes surfaces en un minimum de temps.



Pâturage en élevage laitier Témoignage de Thérèse Fumery du GAEC l'Arlequin

L'histoire du GAEC de l'Arlequin a débuté par 3 fermes indépendantes qui se sont regroupées progressivement pour atteindre 127 ha de SAU. Sa particularité est d'avoir conservé **2 sites de traite pour conserver un maximum de pâturage**. Le 3^{ème} site regroupe les génisses.

Après avoir tenté une première fois de conduire un système herbager sans parvenir à un système convenable (« on n'y arrivait pas, on ne savait pas faire ! »), Thérèse FUMERY raconte être passée au système maïs-soja pendant 3 ans, dont les sécheresses de 1989-1990. « Mais on s'est vite rendu compte que labourer et épandre des pesticides ne nous satisfaisait pas ».

Le système herbager refait donc rapidement surface dans la tête des agriculteurs, qui décident de se former, ce qui sera fait sur 2 hivers. La création de l'Adage 35 (association Agriculture Durable par l'Autonomie, la Gestion et l'Environnement) a lieu dans la foulée. Pourtant à cette époque, les primes PAC incitent au système maïs-soja.

Le GAEC décide même de conserver 2 sites de traite. Les motivations sont nombreuses :

- 1) Aucune autre organisation possible sur le GAEC (regroupement sur un site) ne permettait d'avoir autant d'herbe pâturée par vache ;
- 2) La gestion d'un troupeau de 50 VL est vécue plus sereinement par les agriculteurs que la gestion d'un troupeau de 100 VL, surtout

en pratiquant les thérapies alternatives qui nécessitent une bonne connaissance et une bonne observation des animaux ;

3) La qualité des terres, dont certaines sont difficilement cultivables, les obligeait de toutes façons à avoir de l'herbe sur chaque site ;

4) Les membres du GAEC ne perdent pas de vue l'objectif d'avoir une charge de travail supportable, et un système herbager sur 2 sites est adapté pour cette entreprise de 5 UTH ;

5) Economiquement le GAEC recherche : la baisse du coût alimentaire et celle liée à la diminution de l'utilisation du tracteur. « On fait un peu d'affouragement en vert si besoin, mais l'herbe à bas coût c'est celle qui est pâturée, évidemment ! ». Pas question de chercher à « atteindre son quota » à tout prix, si les derniers litres de lait coûtent plus qu'ils ne rapportent. A l'époque toute la sphère des professionnels gravitant autour du GAEC est réticente, ne mettant en avant que la baisse de production par vache, sans tenir compte de l'amélioration des revenus.

Les prairies

« Elles restent en place jusqu'entre 5 et plus de 10 ans, en moyenne plus de 7 ans. C'est selon l'état de vieillissement et la qualité de la parcelle. L'idéal c'est d'alterner fauche et pâturage. La fauche favorise les grandes légumineuses et limite les refus, et nous pratiquons la fauche-broute quand l'herbe monte trop vite en épi. Les foins tardifs permettent ponctuellement de réensemencer les espèces les plus adaptées à la parcelle. »

Qu'en disent les vaches ?

« Elles vont beaucoup mieux ! Elles sont passées de 9 500 litres à l'époque (équivalent de 12-13 000 litres aujourd'hui) à 4 500 litres actuellement, et elles ont une ration variée grâce aux prairies multi-espèces. »

Le GAEC mêle sur le troupeau Prim'Holstein, Simmental, Jersey, Pie rouge et Prim'Holstein Rouge, selon ce qu'il souhaite corriger sur une vache.

Les vaches pâturent le plus possible, avec un complément en foin, enrubannage ou ensilage. Sur 127 ha de SAU, le GAEC cultive cette année 4 ha de maïs.

Le méteil est intéressant avant de renouveler les prairies car la mise en place peut être plus précoce qu'après un maïs et il n'y a pas

besoin de désherber mécaniquement contrairement au maïs (le GAEC est en bio), surtout comme cette année où la météo n'a pas été favorable au binage.

Le foin est très intéressant pour les jeunes animaux et en complément pour les adultes, mais en termes de valeur alimentaire les associés préfèrent l'ensilage d'herbe récoltée au bon stade.

Les veaux sont nourris au lait entier jusqu'à 6 mois. Les génisses de plus de 6 mois (et les vaches tarées) se trouvent sur le 3^{ème} site et sont nourries à l'herbe et au foin jusqu'au premier vêlage. Les jeunes entrent en bâtiment en décembre. Les plus grandes pâturent 10 mois sur 12. Aucun problème à signaler.

En conclusion ?

« On gagne mieux notre vie qu'avant avec du maïs ! C'est logique : à 4 500 litres il y a moins de problèmes sanitaires, les vêlages se passent mieux, on achète moins, on réforme moins de vaches...

Quand on se pose des questions, le mieux c'est d'aller voir des gens qui ont fait la transition récemment, nous c'est ce qu'on a fait. Après, tu fais 2 colonnes : ce que j'y gagne, et ce que j'y perds. Comme ça, ça devient visuel.

Ce qui nous apporte reconnaissance aussi, c'est qu'à l'Adage les stagiaires et les salariés qui passent dans nos fermes, qui viennent aux réunions de groupe, cherchent fréquemment ensuite à s'installer en système herbager... »



Groupes : nouveau groupe conversion bio sur le secteur de Vitré



Dans un contexte économique difficile pour la filière laitière conventionnelle, nombreux sont les agriculteurs à s'être posé la question du passage en agriculture bio. Cette décision n'est pas sans conséquence sur la gestion globale du système et l'échange technique entre pairs permet de passer la période de conversion bien plus en confiance. Pour répondre aux interrogations techniques et instaurer cet espace d'échange entre producteurs en conversion ou en projet

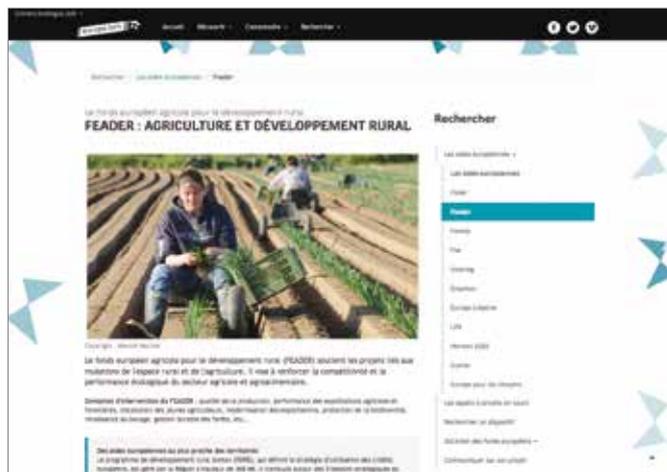
de conversion, un groupe d'une dizaine d'agriculteurs accompagnés par Agrobio35 s'est mis en place à cheval sur les bassins versants de la Seiche et de la Vilaine-Amont.

Témoignage de Jean-Jacques Bouvet, agriculteur bio en conversion depuis mai 2016 :

« J'ai entamé une conversion en agriculture biologique en mai 2016 et aussitôt je me suis inscrit au groupe lait d'Agrobio 35 sur le secteur Vitré pour échanger et me perfectionner. L'échange entre agriculteurs et formateurs est très enrichissant et cela permet de se remettre en question et d'évoluer. A titre d'exemple, depuis ma participation au groupe, nous avons abordé les questions de la gestion de l'herbe, des mélanges céréaliers pour l'autonomie protéique, l'alimentation des génisses, la gestion sanitaire... Nous avons également réalisé un bilan fourrager pour nous permettre d'estimer notre écart entre besoins du troupeau et stock disponibles pour passer l'hiver, et nous avons suivi une formation de 3 jours sur la méthode Obsalim. Tous ces temps d'échange me permettent de découvrir de nouvelles approches et d'avancer plus sereinement dans ma conversion. »

MAEC : quelles obligations ?

Vous avez demandé une MAEC entre 2015 et 2018 et souhaitez retrouver rapidement la liste de vos obligations ? Prenez une grande inspiration, et allez sur le site europe.bzh > Rechercher > Les aides européennes > Feader > Mesure 10 > MAEC > Documents de l'année correspondant à votre demande > Ille-et-Vilaine > Seiche > Télécharger (Si nécessaire pour retrouver le code de la MAEC que vous avez demandée, ouvrez la notice de territoire) Ouvrez votre MAEC (« BR_SE... .pdf ») > descendez jusqu'au tableau Obligations / Contrôles / Sanctions.



4 plantes invasives dangereuses pour la santé

La FREDON Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et l'ARS (Agence Régionale de la Santé) alertent sur **4 plantes invasives dangereuses pour la santé** :

- L'ambroisie à feuilles d'armoise : pollen le plus allergisant, NE PAS LAISSER FLEURIR ;
- Le raisin d'Amérique : très toxique après ingestion, NE PAS CONSOMMER ;
- La berce du Causase : provoque de très graves brûlures, NE PAS TOUCHER ;
- Le datura stramoine : très toxique après ingestion, NE PAS CONSOMMER.

Les plaquettes d'information détaillées sont sur le site de la FREDON Bretagne > Boîte à outils > Plaquettes d'information.

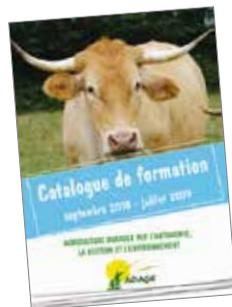
En cas de doute :

- 1 Je prends une photo ;
- 2 Je localise la plante très précisément sur une carte ;
- 3 J'envoie les informations à la FREDON Bretagne qui procèdera à l'identification sur place.

Publications gratuites

- La Chambre d'Agriculture de Mayenne met à disposition un guide gratuit pour la réduction des produits phytosanitaires : 31 fiches réparties en 3 thèmes (leviers agronomiques, biodiversité, réglementation et bonnes pratiques) disponible auprès de Delphine Montagu - 02.43.59.96.76 - delphine.montagu@lamayenne.fr
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a publié 2 fiches techniques pour « Comprendre et agir sur les transferts de pollutions d'origine agricole » :
 - Fiche 1 - Transferts de pollutions diffuses agricoles et de particules de sol aux milieux aquatiques
 - Fiche 2 - Leviers pour réduire les transferts de pollutions diffuses agricoles et de particules de sol aux milieux aquatiquesTéléchargeable sur Aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr > Aides > Agriculture

- Agrobio 35 a édité un livret des outils d'accompagnement qu'il propose aux agriculteurs conventionnels : une trentaine d'actions au choix pour se faire accompagner dans la découverte de l'agroécologie ou de l'AB, changer de système ou de pratiques, ou préparer la transmission de son exploitation : « Agrobio 35 au service des agriculteurs des bassins-versants » téléchargeable sur agrobio-bretagne.org/ agrobio-35



- Il sort du four ! Le catalogue des formations d'Adage 2018-2019 est téléchargeable sur adage35.org > Formation

Pour recevoir les mails d'information (plus fréquents que le bulletin papier), inscrivez-vous par e-mail.

Syndicat du Bassin-Versant de la Seiche

L'Orangerie – 35410 Châteaugiron - 02 99 00 76 41

Animation agricole : 07 87 85 90 18 – agricole.bvseiche@orange.fr

